Docusign Envelope ID: 0F6B5E74-9A77-436E-AD3D-7F3C2CAC531D

CLESENCE

Société Anonyme au capital de 191 125 568 €
Siège Social : 04, Avenue Archimède à SAINT-QUENTIN (02100)
RCS SAINT-QUENTIN - 585.980.022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le JEUDI 16 OCTOBRE à 14h30,

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du siège social de CLESENCE situé au 04, Avenue Archimède à SAINT-QUENTIN (02100), en présentiel et en visioconférence, conformément à l'article 14 des statuts,

Étaient présents :
Madame Pascale SEBILLE (MEDEF), Présidente,
Monsieur Luc BAIJOT (MEDEF), représentant ACTION LOGEMENT IMMOBILIER,
Monsieur Freddy GRZEZICZAK, représentant le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE,
Monsieur Didier ROHART, représentant des Locataires (CNL),
Madame Valérie-Sophie VALDIN, représentante des Locataires (CSF),
Madame Sylvie VERNIER (MEDEF),
Madame Adeline MONIEZ (MEDEF),
Monsieur Jérôme SEGAERT (MEDEF),
Monsieur Michel RICHARD (MEDEF),
Monsieur Sébastien CARO (CFDT).

Étaient présents en visio-conférence :
Monsieur Julien LEONARD (FO), Vice-Président,
Monsieur Jean-Michel BOUCHY, représentant le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME,

Avaient donné pouvoir :
Madame Danielle CARLIER, représentant le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE, à Monsieur Freddy GRZEZICZAK,
Madame Martine DELPORTE, représentante des Locataires (CLCV), à Monsieur Sébastien CARO (CFDT).

Étaient absents et excusés :
Madame Emilie COCHET (CPME),
Madame Christine HOET (CFTC),
Madame Erika LANGLOIS, représentant LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE,
Monsieur Loïc LELU (MEDEF),
Monsieur Etienne DECAYEUX, Censeur,
Madame Émilie CORDIER-GABRIEL, représentant le CSE-Collège Cadres.

Docusign Envelope ID: 0F6B5E74-9A77-436E-AD3D-7F3C2CAC531D

Assistaient également à la réunion :
Monsieur David LARBODIE, Directeur Général,
Monsieur Olivier ZAMBETTI, Directeur Général Adjoint,
Monsieur Olivier MONS, Directeur Général Adjoint,
Monsieur Pascal VACHER, Directeur Général Adjoint,
Monsieur Yann DE LA BOURALIERE, Directeur Général Adjoint,
Madame Christel GIRAULT, Directrice Juridique et Secrétaire de Séance,
Madame Irma PAPASKIRI, juriste,
Madame Colette BLERIOT, Censeur,
Madame Sylvie MARTINEZ, représentant le CSE-Collège Employés,
Monsieur Florian DELATTRE, représentant le CSE-Collège Employés (en visio),
Monsieur Maxime CONRARD, représentant le CSE-Collège Agents de Maîtrise,
Monsieur Benoît OLLIVIER, Délégué Territorial – Action Logement Immobilier,
Madame Cécilia JAEGER, Déléguée Territoriale – Action Logement Immobilier,
Monsieur Robin RIVATON, représentant de la société STONAL (invité).

Monsieur Stéphane GICQUIAU, représentant le Cabinet PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES, Commissaire aux Comptes Titulaire régulièrement convié, assiste à la réunion.

Ayant constaté la présence effective de la moitié des Administrateurs, la Présidente précise que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle ainsi au Conseil qu'il est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. ……
2. Constatation de l'augmentation de capital social réalisée par ACTION LOGEMENT IMMOBILIER
 ……
6. ……

……..
……..
……..

2. CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL RÉALISÉE PAR ACTION LOGEMENT IMMOBILIER

Exposé

La Présidente rappelle que par délibération en date du 25 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de dix millions trois cent mille (10 300 000€) euros par la création de six cent quarante-trois mille sept cent cinquante (643 750) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de seize (16) euros chacune;
- que ces actions nouvelles devront être libérées intégralement en numéraire lors de leur souscription par des versements en espèces ou par incorporation avec des créances certaines liquides et exigibles de la société ;

Docusign Envelope ID: 0F6B5E74-9A77-436E-AD3D-7F3C2CAC531D

- que ces actions ordinaires nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront dès leur création complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ;
- que le délai de souscription est ouvert du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025 inclus;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la société au titre de l'émission des 643 750 actions susvisées et d'en réserver la souscription en totalité à ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, notre actionnaire de référence.

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital, notamment de constater l'accord du Préfet du Département de l'Aisne, de recevoir et de constater les souscriptions des actions nouvelles, de recevoir les versements exigibles, de constater les créances certaines liquides et exigibles, de clore par anticipation les souscriptions, de constater la libération des actions souscrites, d'effectuer le dépôt des fonds reçus dans les conditions légales, d'apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives, d'accomplir toutes formalités et de prendre toutes mesures utiles à la réalisation définitive de cette augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Réalisation de l'augmentation de capital

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, constate :

- **que par courrier en date du 5 juin 2025, le Préfet a donné son accord pour la réalisation de cette augmentation de capital ;**
- **que les 643 750 actions nouvelles de 16 € chacune, composant l'augmentation de capital de 10 300 000 €, ont été entièrement souscrites par ACTION LOGEMENT IMMOBILIER au moyen du bulletin de souscription en date du 25 septembre 2025 ;**
- **que les souscriptions ont été entièrement libérées en conformité des conditions de l'émission, à savoir par versement en espèces en date du 29 septembre 2025, ainsi que l'atteste le certificat établi par le dépositaire des fonds, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France en date du 01 octobre 2025, dont un exemplaire est annexé aux présentes ;**
- **que, par suite, l'augmentation de capital se trouve entièrement et définitivement réalisée.**

Modification des statuts

Comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite le Conseil d'administration constat la modification de l'article 6 « Composition et modification du capital social » et de l'article 19 « Admission aux assemblées - Voix » des statuts de la Société validés par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025 comme suit :

Article 6 : Composition et modification du capital social

« *Le capital social de la société fixé à la somme de 201 425 568 euros est composé de 12 589 098 actions nominatives de 16 euros chacune, entièrement libérées.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Docusign Envelope ID: 0F6B5E74-9A77-436E-AD3D-7F3C2CAC531D

Article 19 : Admission aux assemblées – Voix

« L'assemblée générale régulièrement constituée représente et oblige l'universalité des actionnaires.

Participation aux assemblées et répartition des voix

« Dans les assemblées générales de la société, le nombre total des voix dont disposent les actionnaires est égal à 10 fois le nombre des actions de la société, soit 125 890 980 voix.

Un actionnaire dispose dans les assemblées générales d'un nombre de voix déterminé conformément à l'article R. 422-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Sous réserve du dernier alinéa du III de cet article, le nombre de voix attribuées à la catégorie des communautés de communes de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle, départements et régions sur le territoire desquels la société possède des logements et logements-foyers et qui n'ont pas la qualité d'actionnaire de référence, est fixé à 28 946 534 voix.

Sous la même réserve, le nombre de voix attribuées à la catégorie des représentants des locataires est fixé à 13 017 127 voix. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

……..

……

……..

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur Général

LARBODIE DAVID

David LARBODIE